

Colloque Organisé par le Journal Africain du Droit des Affaires (JADA) et par la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI

PARIS PLACE AFRICAINE D'ARBITRAGE INTERNATIONAL

Date: 21 juin 2013

Lieu: Chambre de Commerce Internationale, 38 cours Albert 1er, 75008 Paris

Objectif

Contribuer à une meilleure compréhension des enjeux juridiques et judiciaires du choix de Paris comme siège des arbitrages.

Principaux sujets abordés

- Les critères du choix de Paris par les investisseurs
- Les critères du choix de Paris en fonction de la nature de l'arbitrage
- Le juge africain et les arbitrages parisiens
- Le juge français et les sentences parisiennes impliquant une partie africaine

Sponsorisé par:



Avec le soutien:



Organisé par:



L'Afrique du droit qui parle du droit de l'Afrique

Présentation du colloque

En dépit de la participation croissante des parties africaines dans les arbitrages internationaux, il est frappant de noter que ceux-ci continuent à se dérouler majoritairement hors d'Afrique. Parmi les villes régulièrement choisies comme siège des arbitrages relatifs à un conflit avec une partie africaine ou entre parties africaines, Paris occupe les premiers rangs. Avec l'apparition de nouveaux partenaires économiques en Afrique, l'on se serait attendu à ce que les sièges des arbitrages internationaux africains soient géographiquement plus diversifiés.

Alors, on ne peut manquer de s'interroger sur les raisons qui expliquent la prééminence de la place parisienne dans les procédures arbitrales auxquelles participent des parties africaines. Est-ce la proximité politique et juridique ou le nombre important des conventions de coopération judiciaire conclues entre la France et de nombreux pays d'Afrique qui justifie cette situation? Avec la multiplication des centres d'arbitrage en Afrique, la Place parisienne n'est-elle pas menacée?

Direction scientifique

Dr Achille NGWANZA, Directeur de publication du JADA, Chargé d'enseignement à l'Université Paris Sud 11 et à l'Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, Enseignant vacataire à l'ERSUMA et Emmanuel JOLIVET, Conseiller général de la CCI et de la Cour internationale d'arbitrage, Directeur adjoint du Service de Règlement des Différends de la CCI, Professeur associé à l'Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines

PROGRAMME

10H00 Propos introductifs

Emmanuel JOLIVET, Conseiller général de la CCI et de la Cour internationale d'arbitrage, Directeur adjoint du Service de Règlement des Différends de la CCI, Professeur associé à l'Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines

Matinée: L'arbitrage international impliquant une partie africaine à Paris

Président de séance

Dr Félix ONANA ETOUNDI, Directeur Général de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature de l'OHADA (ERSUMA) – Magistrat – Juge référendaire honoraire à la CCJA

Les critères du choix de Paris par les investisseurs

10h20 L'investisseur non africain

Jean-André DIAZ, Conseiller spécial TOTAL SA Exploration Production

10h40 L'investisseur africain

Martial AKAKPO, Avocat associé SCP Martial AKAKPO & Associés, avocat au Barreau du Togo, Arbitre à la CCJA, Enseignant vacataire à l'ERSUMA

11h00 Débats

11h30 Pause

Le choix de Paris en fonction de la nature de l'arbitrage

11h40 Paris place des arbitrages d'investissement africains

Sébastien MANCIAUX, Maître de conférences HDR à l'Université de Bourgogne - Directeur du Master 2 Juriste d'Affaires Internationales parcours professionnel - Membre du CREDIMI

12h00 Paris place des arbitrages commerciaux impliquant une partie africaine

Charles KAPLAN, Président de Paris Place d'arbitrage, avocat associé Orrick Rambaud Martel LLP Paris, avocat au Barreau de Paris,

12h20 Débats

12h50 Déjeuner

Après-midi: Le contentieux judiciaire des arbitrages parisiens impliquant une partie africaine

Président de séance

Carole MALINVAUD, Présidente du Comité Français de l'Arbitrage (CFA), Avocat associé Gide Loyrette Nouel, avocat aux Barreaux de New York et de Paris

Le juge africain et les arbitrages parisiens

14h00 La coopération des juridictions africaines dans les arbitrages parisiens

Diamana DIAWARA, Conseiller adjoint à la Cour internationale d'arbitrage de la CCI

14h20 L'exequatur et l'exécution des sentences parisiennes en Afrique

Dr Achille NGWANZA, Directeur de publication du JADA, Chargé d'enseignement à l'Université Paris Sud 11 et à l'Université Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, Enseignant vacataire à l'ERSUMA

14h40 Débats

15h10 Pause

Le juge français et les sentences parisiennes impliquant une partie africaine

15h20 L'annulation et l'exequatur des sentences

Romain DUPEYRE, Avocat associé SCP Bouckaert Ormen Passemard Sportes - Cabinet BOPS, avocat aux Barreaux de New York et de Paris

15h40 L'exécution des sentences

Dr Parfait DIEDHIOU, avocat au Barreau de Paris

16h00 Débats

17h00 Rapport général

Dr Gaston KENFACK DOUAJNI HDR, Magistrat – Ancien membre de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI – Président de l'Association pour la Promotion de l'Arbitrage et la Médiation/Conciliation en Afrique – Directeur de la législation au Ministère de la justice du Cameroun

17h20 Cocktail de clôture

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Formulaire d'inscription:

Titre (Mr/Dr/Mme/etc.) : _____

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Poste : _____ **Entreprise :** _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville/Etat :** _____

Pays : _____ **Email :** _____

Téléphone : _____ **Fax :** _____

Frais de participation

Avant le 30 mai 2013

Etudiants et abonnés du JADA 100 euros TTC - autres 200 euros TTC

Les frais de participation incluent le déjeuner, le cocktail et un exemplaire des actes du Colloque JADA CCI *l'Afrique sub-saharienne et l'arbitrage international*.

Après le 30 mai 2013

Etudiants et abonnés du JADA 100 euros TTC - autres 250 euros TTC

Les frais de participation incluent le déjeuner et le cocktail

Merci de remplir le formulaire d'inscription et le renvoyer à : contact@jadaf.fr

Contact

Achille Ngwanza

+00 33 1 41 50 17 70 / 00 33 6 60 84 44 18 / 00 33 6 34 90 56 68

Paie ment

Chèque à l'ordre du Journal Africain du Droit des Affaires à l'adresse suivante:

Journal Africain du Droit des Affaires

40 rue Gutenberg

93700 Drancy

Virement français

Banque populaire Rive Paris 10207 00164 21217184567 88

Virement international

IBAN: FR76 1020 7001 6421 2171 8456 788

Adresse SWIFT: CCBPFRPPMTG

Aucun remboursement ne sera effectué après le 05 juin 2013, les frais de remboursement étant à la charge du participant